

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
Heft:	5: Colloque 1988 de la Commission sociale de l'ADIJ : l'adoption d'enfants étrangers par des couples suisses
 Artikel:	Voyage en Inde
Autor:	Bueche, Josette
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voyage en Inde

Par Josette BUECHE, assistante sociale chargée des problèmes de l'adoption au Service cantonal jurassien de l'aide sociale

Je suis assistante sociale au Service cantonal jurassien de l'aide sociale où je m'occupe de la surveillance des enfants placés, notamment en vue d'adoption.

Dans le domaine des adoptions, j'effectue les enquêtes sociales en vue de l'octroi de l'autorisation d'accueillir un enfant étranger, puis la surveillance du placement durant 2 ans et l'enquête sociale d'adoption, qui porte essentiellement sur l'évolution de l'enfant durant les 2 ans d'accueil et son intégration dans la famille et le village. J'assume également la responsabilité de la bonne circulation des dossiers d'adoption dans les différentes instances cantonales. Je ne reviendrai pas sur ces procédures, car, à peu de choses près, elles sont identiques dans chaque canton. (*cf. l'article de M. Victor Ruch*).

Mon intervention se concentrera donc plutôt sur quelques aspects du voyage que j'ai récemment fait, en Inde, dans le cadre de mon travail, puisque j'ai bénéficié d'un congé spécial. Je tenais beaucoup à connaître les conditions dans lesquelles vivent les enfants avant d'arriver dans notre pays, afin de mieux comprendre et expliquer aux familles les difficultés qu'ils présentent en arrivant chez nous.

La situation dans le canton du Jura

En préalable, rappelons quelques chiffres relatifs à la provenance des enfants accueillis dans le canton du Jura.

Depuis 1980, 170 enfants étrangers ont été accueillis en vue d'adoption :

- 107 proviennent de l'Inde ;
- 21 d'Amérique du Sud ;

- 18 d'Haïti et Saint-Domingue ;
- 17 d'Afrique et du Magreb ;
- 6 du Sri Lanka ;
- 7 des îles Guadeloupe, Maurice et Madagascar.

La moyenne est de quelque 20 enfants arrivés chaque année.

Les 62 % de ces enfants sont donc d'origine indienne et constituent la majorité des enfants accueillis dans le Jura.

Plus de 70 % des enfants indiens arrivés depuis 1980 ont été amenés par M^{me} Millar, présidente de *Divali adoption*, organisme bénéficiant de l'autorisation d'exercer l'activité d'intermédiaire en vue d'adoption.

Il était donc logique que je me rende en Inde en compagnie de M^{me} Millar, puisque plus du 50 % des adoptés jurassiens le sont par son intermédiaire.

M^{me} Millar et Divali adoption

Divali adoption est une association créée en 1983, ayant son siège à Genève. C'est une organisation privée, qui fonctionne sans subventions et sans orientation politique ou religieuse.

M^{me} Millar a décidé de consacrer son action en priorité aux orphelins en adoptant la devise suivante : «chercher une famille pour un enfant et jamais un enfant pour une famille».

Il faut savoir que la plupart des enfants placés en orphelinat ne sont pas adoptables, car ils n'ont pas été légalement abandonnées.

Parmi les adoptables, certains sont considérés comme inadoptables par les orga-

nismes indiens et étrangers parce qu'ils sont trop foncés de peau, trop âgés, membres d'une fraterie qu'on ne veut pas séparer, affligés de handicaps tels que, poliomylélite, cécité, sourdité (des suites d'otites non soignées), absence de tout ou partie d'un membre, cicatrices, etc.

Le voyage en Inde

M^{me} Millar effectue 4 à 5 voyages en Inde par année. Ils sont l'occasion d'amener de nouveaux dossiers à la Cour de justice, de repérer les enfants adoptables et d'amener en Suisse ceux pour lesquels l'accord pour adoption a été prononcé par la Cour de justice de Delhi. Précisons que chaque enfant a trouvé sa famille lorsque les démarches commencent et que les parents ont connaissance de l'identité de l'enfant et de son bilan de santé.

M^{me} Millar invite une ou deux personnes à l'accompagner, généralement des parents ayant déjà adopté des enfants. Elle regroupe les enfants, afin de diminuer les coûts de voyage et ramène entre 5 et 13 enfants à chaque voyage.

Nous sommes ainsi parties à trois afin de ramener 11 enfants, dont 8 qu'il fallait porter. Nous nous sommes rendues à Calcutta et Delhi, dans les orphelinats de Mère Theresa.

Lorsqu'on traverse ces deux villes, on est frappé par la misère ambiante. La pauvreté règne partout. Les bidonvilles sont peuplés de millions de miséreux qui sont loin de manger chaque jour. A Calcutta, on voit encore les tireurs de rickshaw (voitures à bras), qui sont considérés comme privilégiés puisqu'ils ont un travail. Travail inhumain, par des chaleurs torrides (33 degrés) où l'humidité avoisine 90%, ce qui rend l'air totalement étouffant. Et encore, lors de mon voyage, la saison était hivernale...

Le choc émotionnel et la révolte

Avant de franchir les portes de l'orphelinat on imagine que les enfants qui y résident

sont extrêmement chanceux d'avoir échappé au dénuement de la rue.

Amère désillusion ! Il est difficile de décrire le choc émotionnel et de révolte que l'on éprouve en entrant à l'orphelinat.

Les bébés sont posés par terre, sur un grand linoléum. Ils sont 30, 40 ... on ne saurait les compter.

Les plus grands (1 à 2 ans) sont dans des petits lits à barreaux, parfois à 2 ou 3 dans le même lit, dans une pièce sombre, où les odeurs sont très fortes. Ils sont hébétés, se balancent, regardent dans le vide ou tentent de dormir. La plupart pleurent, mais personne ne les console.

Les 3-4 ans sont dans des lits et essaient de jouer avec les poussières, les débris et les détritus qu'ils trouvent au sol; les armoires pourtant doivent regorger de jouets et de vêtements arrivés du monde entier... Aucun jouet n'est toutefois mis à leur disposition. Ils sont à peine vêtus, d'un tee-shirt sale, pieds nus, déculottés ou emballés dans un carré de linge. Personne ne s'occupe d'eux ni ne joue avec eux ou si ... les grandes orphelines qui ont été gardées à l'orphelinat comme travailleuses bénévoles. Elles nourrissent les enfants, les mettent sur le pot et consolent l'un ou l'autre avant de le reposer dans son lit.

A l'orphelinat, il n'y a pas de sorties, pas d'activités et, malgré la présence d'une cour, personne ne sort à l'extérieur de la maison. On peut tout juste se dire : « au moins, ils sont nourris ».

Mise en scène...

A Delhi, changement de décor ce jour-là, les enfants portent tous de magnifiques robes neuves, toutes pareilles par classe d'âge. Les lits ont des draps propres et colorés. On a même mis des langes en papier (suprême luxe) aux plus petits. Les enfants jouent dans le jardin, ils sont magnifiques à regarder. Amère désillusion encore : cette parade n'était qu'un inter-

mède dû à la présence de la télévision indienne, qui attendait M^{me} Millar afin de réaliser avec elle une émission sur l'adoption internationale. Dès le lendemain, lors de notre visite suivante, tout était rentré dans l'ordre, les enfants étaient à nouveau sans jouet, sales et confinés à l'intérieur, dormant à même le sol, pour certains.

...et cauchemard

Si une partie des enfants peuvent s'adapter à ce genre de vie et, malgré leurs souffrances physiques, réussissent à sourire et rester très joyeux, d'autres par contre, les plus sensibles, régressent et dépriment. Le manque d'affection, d'attention, l'absence de toute stimulation et apprentissage, hormis ce qu'il peuvent copier des plus grands, leur donne des airs d'enfants débiles. Ils se renferment sur eux-mêmes et développent des tics, des rictus, des balancements, seule occupation leur aidant à tuer le temps.

La plupart des enfants atteints de poliomélyrite le sont à la suite de vaccinations. En effet, les vaccins sont périmés ou bien les enfants trop faibles pour supporter cette inoculation qui leur développe la maladie. Et on continue à vacciner...

Parmi les cris, les larmes on constate que tous les enfants souffrent, entre autres, de bronchites chroniques et toussent douloureusement. Ils ont des diarrhées, des parasites intestinaux, des signes de malnutrition. Certains sont si petits et si maigres qu'on se demande comment ils parviennent à survivre.

C'est une ambiance de cauchemar! Les médecins sont des bénévoles qui ne viennent que rarement. On peut même douter que les traitements qu'ils prescrivent soient suivis.

Le carnet de photos

A notre arrivée, les plus grands enfants se précipitent vers M^{me} Millar et demandent si elle leur amène des photos. En effet, lorsque M^{me} Millar a trouvé une famille

pour un enfant, elle lui amène un carnet représentant tous les membres de la famille et leur cadre de vie. Recevoir un carnet signifie pour l'enfant qu'il va bientôt partir. La joie de ces enfants est indescriptible à la réception de ces photos, qu'ils regardent religieusement et consultent encore tout au long du voyage en avion.

Les réticences indiennes

Les démarches en vue d'adoption en Inde sont un véritable casse-tête. Une première difficulté à passer consiste à convaincre les sœurs de l'orphelinat de bien vouloir laisser partir un enfant. Elles analysent minutieusement les enquêtes sociales et tout est prétexte à réticences, voire refus, comme par exemple, un mariage non ratifié par l'Eglise catholique. Elles exigent un rapport sur l'évolution des enfants chaque 3 mois, avec production de photos. Lorsqu'on leur montre un enfant en tablier en train de faire du bricolage, elles l'interprètent comme l'utilisation de cet enfant en tant que femme de ménage. Si un autre est vu pieds nus au bord d'une piscine, elles prétendent qu'il y a discrimination entre les enfants naturels et adoptés, puisque les enfants naturels européens, eux, portent des chaussures. Cela est prétexte à rechigner à l'ouverture de nouveaux dossiers. Ce peu d'entrain s'explique peut-être aussi... par le refus de M^{me} Millar de verser une quelconque somme d'argent pour obtenir un enfant. La Cour de justice montre également beaucoup de réticence à l'adoption internationale. Sans une énergie farouche, une patience à toute épreuve, des nerfs d'acier et un talonnage incessant des magistrats, les démarches sont interminables.

En Inde, tout est compliqué, problématique, truffé d'intermédiaires auxquels il faut toujours raconter toutes les raisons pour lesquelles on veut voir une personne avant qu'ils consentent à aller la chercher. La paperasse est gigantesque, la corruption présente partout.

Il faut attendre des heures, faire la queue, et parfois en vain, pour simplement être renvoyé au guichet d'à côté, où tout est à recommencer. Téléphoner, trouver un taxi, louer des places d'avion, tout acte de quotidienneté demande des heures de patience.

Le retour

Nous partons à 2 h 30 du matin avec nos onze enfants. Depuis 11 h du soir, nous remplissons des formalités interminables, ressortons nos visas, jugements d'adoption et passeports pour chaque fonctionnaire de l'aéroport ... et il y en a bien une quinzaine à franchir! A chaque fois, nous attendons patiemment notre tour, avec les enfants sur les bras.

Tous les enfants que nous ramenons sont handicapés physiquement ou considérés comme arriérés mentaux. Au fil du voyage, des soins et de l'intérêt que nous leur prodigons, les enfants s'ouvrent, commencent à sourire, à fixer leur regard. Une quinzaine d'heures où l'on s'occupe d'eux suffit déjà à modifier leur comportement. Comment dès lors, identifier à l'orphelinat, les enfants réellement déficients mentalement de ceux souffrant de carence affective et momentanément refermés sur eux-mêmes. En ce sens, M^{me} Millar jouit d'une intuition hors du commun pour les distinguer, car elle tente d'emmener que des enfants ayant des chances de vie et d'amélioration.

Dans l'avion, c'est un plaisir d'observer les découvertes des plus grands : leur ahurissement devant le plateau de nourriture et leur joie à engloutir des portions pour trois personnes.

Une intense émotion

L'arrivée à Genève, à l'aéroport, où tous les parents attendent leur enfant est d'une intense émotion. Les plus grands ont tellement détaillé les photos de leur famille

qu'ils courent directement dans les bras de leurs parents. Les plus petits, confiants, se laissent dorloter avec bonheur.

Bien des parents ayant vécu des naissances biologiques nous assurent que l'émotion de l'accueil d'un enfant est comparable, voire supérieure à celle d'un accouchement.

Qui sont ces parents qui accueillent avec tant de bonheur des enfants «en si mauvais état»? Sont-ils surhumains, exceptionnels? Ce n'est pas ainsi qu'ils se perçoivent. Ils aiment les enfants, simplement, et leur objectif d'existence est centré sur la famille et les notions de solidarité et de partage.

Vus de l'extérieur, nous pouvons tout de même les décrire avec des qualités bien spécifiques, notamment sur le plan de la disponibilité. Il faut avoir la patience et la générosité de passer plusieurs heures chaque jour à faire de la rééducation, des jeux stimulants, des visites de médecins et de physiothérapeutes, tout en veillant au maintien de l'équilibre familial, en évitant les jalousies des autres frères et sœurs.

Une autre de leurs caractéristiques, c'est qu'ils sont conscients des limites de l'enfant et qu'ils le stimulent en fonction de ses capacités réelles. Ceci évite les désillusions lorsque l'enfant ne correspond pas aux attentes qu'ils ont projetées en lui.

Ce sont également des gens respectueux de la personnalité de chacun et capables d'intégrer les différences.

Vers l'intégration sociale

M^{me} Millar est constamment en contact avec toutes les familles dans lesquelles elle a placé des enfants et ceci bien après l'adoption aussi. Elle reste un appui précieux dans la gestion des difficultés qui se présentent. Les «familles Divali» se connaissent également et sont solidaires les unes des autres.



LA SUISSE, SEUL PAYS D'EUROPE QUI N'A PAS
DE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET OÙ LA
COMMISSION DE COORDINATION D'INTERMÉDIAIRES
EN MATIÈRE D'ADOPTION VIENT DE FERMER
SES PORTES ! !

L'intégration sociale de tels enfants peut faire craindre une double problématique, en raison de leur couleur et, en plus, de leur handicap, lorsqu'il est physique.

La multiplication des enfants de couleur nous amène-t-elle à une banalisation de cette problématique, comme cela s'est produit envers les enfants italiens ou espagnols ?

Comment ces enfants passeront-ils leur adolescence, leurs premières amours, leur vie adulte ? Nous n'en savons rien. Il faudra gérer les problèmes les uns après les autres, avec confiance, si douloureux soient-ils.

Après ce voyage, et sans faire du romantisme naïf, je pense sincèrement que leurs conditions de vie seront dans tous les cas

plus favorables que celles qui les attendraient dans les orphelinats.

Quelles que soient les difficultés qu'ils auront à affronter, on leur offre ici le respect et la dignité à laquelle tous les êtres humains, même les plus démunis, ont droit.

Je manque probablement de recul pour parler objectivement de cette expérience. C'était la première fois que je me rendais dans le tiers monde et les émotions ressenties sont si violentes que je ne suis pas encore tout à fait revenue à la réalité suisse et que mes sentiments sont trop confus pour faire une synthèse de ce séjour. On voudra donc bien prendre le texte qui précéde comme un reflet de mes impressions premières.

J. B.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents :

Jean-Baptiste Beuret, Delémont
Philippe Eichenberg, Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :
Pierre-Alain Gentil, Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1

Modification de la législation fédérale

En date du 20 décembre 1988, le Conseil fédéral a modifié de manière significative l'ordonnance réglant le placement d'enfants du 19 octobre 1977. Par rapport au texte antérieur, on peut notamment souligner ce qui suit :

- les conditions du placement d'enfants étrangers sont précisées ;
- l'enquête sociale préliminaire à l'adoption doit obligatoirement être effectuée par un spécialiste du travail social ou par un office de placement reconnu.

Tous les cantons n'ont pas encore revu leur propre réglementation suite à cette

modification du texte fédéral. Les lecteurs du « Bulletin » préoccupés par le problème voudront donc bien prendre contact – pour plus de sécurité – avec l'autorité compétente de leur canton.

M. Victor Ruch, de l'Office cantonal bernois des mineurs nous a cependant aimablement fait parvenir un aide-mémoire que ses services ont établi à la suite de cette modification du droit fédéral. Nous le publions ci-contre, en soulignant une fois encore que la réglementation bernoise ne l'applique peut-être pas à la lettre dans les autres cantons.

USM HALLER



Boule originale USM HALLER, échelle 1:1

Voici l'étonnante boule USM : elle relie les tubes chromés qui supportent les éléments de couleur ; ensemble, ils forment une partie des meubles qui s'intègrent eux-mêmes à merveille pour constituer les aménagements les plus divers : cabinets médicaux, bureaux d'architecture, secrétariat et direction de banques et d'entreprises diverses, meubles d'exposition pour les magasins ou pour votre appartement, ou...

Hadorn Intérieur, Rue de l'Hôtel de Ville, 2740 Moutier, Tél. 032 93 43 31/2

HADORN
BUREAU

PLACEMENT D'ENFANTS VENANT DE L'ETRANGER EN VUE DE LEUR ADOPTION

Identité de l'enfant connue

► **Les requérants** ←

adressent une demande d'autorisation de placement et d'autorisation d'entrée définitives

Autorité accordant l'autorisation de placement: Elle

examine si l'identité est effectivement connue

OUI

NON

— demande les documents conf. au point la du mémento

— fait rédiger un rapport sur la situation sociale par un/e spécialiste du travail social

— vérifie que les documents et le rapport sur la situation sociale sont complets et demande le corapport de l'Office cantonal des mineurs en joignant tout le dossier (conditions futures pour l'adoption)

— examine le contenu des documents, du rapport sur la situation sociale et du corapport de l'Office des mineurs et prononce une décision d'autorisation, sous réserve de l'autorisation d'entrée délivrée par la police des étrangers

— notifie sa décision aux requérants et à la Police cantonale des étrangers (en joignant tous les documents en annexe)

Police cant. des étrangers: Elle ←

transmet le dossier de la demande à

L'Office fédéral des étrangers:

Il autorise l'entrée et informe l'autorité qui délivre l'autorisation de placement ainsi que les requérants

Identité de l'enfant inconnue

► **Les requérants**

adressent une demande d'autorisation de placement et d'autorisation d'entrée provisoires

Autorité accordant l'autorisation de placement: Elle

— demande les documents conf. au point 2b du mémento

— fait rédiger un rapport social par un/e spécialiste du travail social

— examine le contenu des documents et du rapport sur la situation sociale et prononce une décision d'autorisation accompagnée des conditions mises à la future autorisation définitive, sous réserve de l'autorisation d'entrée délivrée par la police des étrangers

— notifie sa décision aux requérants et à la Police cantonale des étrangers (en joignant tous les documents en annexe)

Dès que les requérants connaissent l'identité de l'enfant placé: en informer la Police cantonale des étrangers ou le représentant de la Suisse à l'étranger

Après l'arrivée de l'enfant en Suisse, régler la question de son représentant légal.